

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOV et de SARONIS, maison joyante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BEATHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

EGYPTE.

Alexandrie, le 1er septembre. — On n'est pas encore revenu de la terreur causée par l'apparition des brûlots grecs dans notre port, et le grand directeur des plans de campagne de Mehemet-Ali, le consul D....., est depuis ce tems en baisse de crédit. Ses amis, les généraux B. et L. paraissent consternés, et tout leur prouve maintenant que le califat dont ils se croyaient être les colonnes, ne repose que sur une base chancelante. On saura qu'il n'a presque tenu à rien que notre fameux vice-roi n'ait perdu la vie avec le sceptre des Pharaon par l'apparition du capitain-pacha sur notre rade. Les Grecs qu'il poursuivait semblaient s'être entendus avec l'amiral du sultan pour se faire poursuivre tandis que Topal-pacha, ci-devant vice-roi d'Egypte et maintenant capitain-pacha, ressaisirait un poste que Mehemet-Ali lui ravit traitreusement en 1805. Mais le coup est manqué : les Grecs n'ont réussi à incendier qu'un seul navire, et Mehemet-Ali est de retour parmi nous, inquiet, furieux et humilié.

RUSSIE.

Petersbourg, le 28 septembre. — Les dispositions d'une ordonnance ensuite de laquelle aucun fonctionnaire d'état ne peut faire partie d'une société secrète ou d'une loge maçonnique, viennent d'être, par une décision de la direction de l'instruction publique, étendues à tous les individus qui sollicitent des dignités scientifiques près de nos universités. En outre les étudiants qui désirent se faire admettre aux universités, seront tenus de faire une déclaration par laquelle il conste qu'ils n'appartiennent à aucune de ces sociétés.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 octobre. — L'arrivée de lord Cochrane à Portsmouth est fixée au 20 de ce mois. S'il a l'intention de retourner au Brésil sur la *Peranga*, l'absence de 60 matelots anglais qui ont quitté cette frégate retardera probablement son départ. Il résulte de la lettre qu'ils ont fait parvenir à l'amirauté qu'ils étaient déterminés à ne pas rester plus long-tems à bord, parce qu'ils manquaient de tout, ne recevaient ni leur paie, ni l'argent des prises.

— Des lettres de Rio-Janeiro, du 20 août, disent que les négociations pour la reconnaissance de l'indépendance du Brésil avaient été poussées avec beaucoup d'activité, et qu'on croyait que lors du départ du paquebot prochain, le traité définitif serait conclu. Il paraît qu'on a voulu d'abord maintenir, dans le nouveau monde, les principes de légitimité de l'Europe. Le gouvernement portugais, pour se conformer à cette politique, avait dans l'origine insisté pour que le roi Jean VI eût le titre d'empereur du Brésil, auquel titre il aurait renoncé ensuite en faveur de son fils, et sanctionné ainsi l'indépendance du Brésil; mais don Pedro, sentant tous les avantages de la possession du titre, avait rejeté cette proposition avec dédain. Il en a été de même des propositions touchant l'échange exclusif des sucres du Brésil contre les vins et les sels du Portugal; et les Portugais ne jouiront, au Brésil, d'autres privilèges que de ceux accordés à d'autres nations. Enfin, on ajoute que le Brésil ne donnera aucune indemnité en argent à la mère-patrie. Ces lettres parlent avec éloge de la conduite que sir Charles Stuart a tenue dans cette affaire si délicate et si difficile.

— M. Canning s'est refusé, dit-on, à intervenir en faveur de M. Millingen, que les Turcs ont fait prisonnier lorsqu'il combattait dans les rangs des Grecs; mais on pense que M. Canning emploiera son influence pour obtenir la liberté de ce chirurgien anglais par des voies amicales.

— Les journaux des Etats-Unis rendent compte d'une grande conflagration qui a éclaté dans les forêts de l'état du Maine, au commencement de septembre. Les deux bords de la rive de Penobscot présentent une masse de feu. Les îles dans la rivière n'échappent pas à ce désastre. L'espace en feu le long des bords est de trente milles anglais; on n'en connaît pas la profondeur. Près des endroits où l'incendie était le plus intense, la terre semblait trembler, et le bruit des flammes, semblable au tonnerre, se faisait entendre à la distance de 12 à 15 milles. Dans d'autres parties du pays, le feu s'est manifesté dans les établissemens; plus de huit colonies sont indiquées comme étant en proie aux flammes. Une grande quantité d'oiseaux et de poissons ont été trouvés morts; on a ramassé beaucoup de ces derniers sur les bords du Piscataquis.

PRUSSE.

Berlin, le 7 octobre. — Le 2 de ce mois, les états provinciaux du duché de Silésie, du comté de Glatz et du margraviat de la Haute-Lusace se sont rassemblés pour la première fois à Breslau.

FRANCE.

Paris, le 13 octobre. — Hier, au banquet mensuel des collaborateurs de la *Revue encyclopédique* assistaient plusieurs étrangers de marque, dont la présence donnait à cette réunion un air de fraternité cosmopolite. Parmi eux on remarquait le vénérable Bentham, si connu par ses travaux philanthropiques, et dont les nombreux écrits sur la législation ont toujours eu pour but d'améliorer la condition des hommes. Auprès de lui se trouvaient les envoyés d'Haïti, M. le sénateur Rouanez et M. le colonel Frémont. De jeunes Grecs y représentaient leur patrie; des Américains et

des Anglais distingués y figuraient à côté de MM. Ternaux, Alexandre de Lameth, et de plusieurs membres de l'Institut et hommes de lettres célèbres. Des toasts ont été portés à Bentham, à la prospérité d'Haïti indépendante, et à la délivrance de la Grèce.

— Les lettres du bas Languedoc parlent d'une subite et forte inondation qui a ravagé ce pays les 3 et 4 de ce mois; la ville est submergée, et les habitans sont dans la position la plus critique.

— Le retour du général Lafayette dans son habitation de Lagrange a excité parmi les habitans des villages voisins un enthousiasme et une joie difficile à décrire. Du moment que l'arrivée du général au Havre fut connue, les habitans de ce village se décidèrent, fêter son retour, et pendant trois jours à malgré des injonctions contraires, tous se réunirent pour l'attendre; ils lui élevèrent un arc de triomphe avec des inscriptions qui faisaient connaître leur attachement et leur admiration pour sa personne, et lorsque sa voiture parut près du château la foule se précipita au devant du général qui descendit et qui rentra au milieu de plusieurs centaines de laboureurs dont les hommages et les vœux parurent le toucher au plus haut point. A l'entrée du château, de jeunes filles lui offrirent un bouquet en lui adressant quelques couplets. Cette fête, où tout partait du cœur, s'est prolongée dans la nuit. Le général, en remerciant ses voisins des preuves de leur attachement, leur a promis qu'il était réuni à eux pour long-temps.

— Les journaux de l'opposition semblent vouloir faire croire que la convocation des chambres aura lieu plus tard qu'on ne s'y attendait. Comme nous l'avons déjà dit, les pairs et les députés savaient avant de se séparer qu'ils ne seraient rassemblés qu'à la fin de janvier ou au commencement de février.

(*Boile.*)
— La santé du souverain pontife n'est pas meilleure. S. S. passe les nuits dans une pénible insomnie; on craint que ses fluxions ne proviennent d'une humeur scorbutique.

(*Id.*)
— Le *Drapeau blanc* répond à la réclamation du colonel Castafson, qu'il n'a point défigurée sa lettre, et qu'il s'est borné à faire disparaître quelques expressions impropres, quelques fautes graves contre la grammaire (qui peuvent échapper à un étranger), mais que le sens entier et complet de la lettre a été conservé.

— Voici un nouvel exemple de fureur jalouse qui annonce un singulier raffinement de cruauté:

La dame L... vivait depuis plusieurs années avec le sieur W., horloger, dont elle avait même des enfans. S'étant aperçue que cet homme la négligeait, elle soupçonna qu'il en aimait une autre, et chercha tous les moyens de connaître cette rivale préférée. Elle apprend enfin que la dame B... est l'objet des hommages du sieur W. Cette découverte la transporte de jalousie: la vengeance est désormais l'unique soin qui l'occupe. Hier matin elle se présente chez la dame B... Celle-ci était encore au lit; elle croit que c'est sa domestique qui entre, et ne se dérange point; mais reconnaissant bientôt la dame L..., elle se lève, jette un manteau sur ses épaules, et se prépare à la faire sortir. Au même moment, la dame L... se précipite sur elle, lui arrache son manteau, et répand sur son visage de l'acide sulfurique concentré qu'elle avait apporté dans une bouteille. Elle ne borna pas là sa vengeance: comme elle avait eu l'attention de mettre des gants, elle versa de cet acide dans ses mains et en frotte à plusieurs reprises la gorge de sa victime, dont les cris attirèrent le voisinage. Un commissaire de police est appelé: la dame L... prétend qu'elle n'est point coupable, que sa rivale a commencé l'attaque, et qu'elle n'a fait que se défendre. Elle a été conduite à la préfecture de police. Ces deux femmes sont mariées et séparées de leurs maris. La dame L... a 36 ans, elle est dépourvue des moyens de plaire. La dame B... au contraire n'a que 23, et était, disait-on, une fort jolie personne. Horriblement défigurée, son état donne de sérieuses inquiétudes.

Cours de la bourse du 14 octobre. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 85 c.—4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c.—3 p. 070; jouiss. du 22 juin, 71 fr. 90.— Act. de la banque, 2152 50.— Emprunt royal d'Espagne, 1823, 50 1/2.— La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 90 c. Trois pour cent. A 3 heures 72 fr. 00 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Londres, le 11 octobre. — Avant la publication de la proclamation relative à la neutralité de l'Angleterre, entre les Turcs et les Grecs, plusieurs beaux bâtimens, évidemment destinés à assister les Grecs, étaient à l'ancre devant Gravesend, où ils se trouvaient depuis plus de trois semaines. L'un de ces bâtimens était anciennement un vaisseau de la compagnie des Indes; on l'a allongé de quinze pieds et armé en guerre; un autre a été construit pour lord Harborough, et est un excellent brick de guerre. Ces bâtimens ont mis à la voile pour la Grèce.

— On lit dans le *Globe and Traveller* :

« Nos lecteurs verront avec regret par nos nouvelles maritimes, que deux navires ont été saisis d'après un arrêté (warrant) du secrétaire-d'état, comme ayant à bord des munitions et des armes pour les Grecs.

Les deux navires dont parle le *Globe* s'appellent le *Helme* et l'*Aurore*; partis de la Tamise, ils étaient déjà dans les Dunas, quand deux cutters envoyés à leur poursuite les ont atteints et forcés de retourner dans la rivière.

Extrait de la Chronique grecque.

Gastuni, 21 août.

Le 17 de ce mois, il y a eu de nouveau à Karicci un combat avec les Arabes, dans lequel les Grecs ont remporté la victoire, et fait essuyer une défaite considérable à l'ennemi.

Les causes pour lesquelles les Péloponésiens pliaient jusqu'à présent devant leurs ennemis ont cessé. Ils rassemblent maintenant de nouveau toutes leurs forces physiques et morales, et reprennent peu à peu leurs anciennes positions.

Du camp grec d'Avokovios, le 24 août.

Nous avons reçu aujourd'hui des lettres du camp de Salone, qui donnent la nouvelle d'un combat important qui a eu lieu à l'avantage des Grecs, et dans lequel ils ont tué plus de 500 Turcs et en ont blessé un grand nombre; nous n'avons eu que 11 hommes tués et 3 légèrement blessés.

— On trouve dans l'*Ami des Lois* le parallèle suivant de la situation du Péloponèse en 1822 et 1825.

En 1822, au mois de juin, il y avait 30,000 Turcs dans le Péloponèse, 2,000 Grecs les ont arrêtés aux moulins de Naples de Romanie. Les Turcs étaient maîtres des châteaux de Corinthe, Patras, Modon, Coron et Naples de Romanie. Les Grecs n'avaient que Navarin et Malvoisie. En septembre les 30,000 Turcs étaient au tant, et deux mois après Naples et Corinthe étaient au pouvoir des Grecs.

En 1825, au mois de juin, les Grecs possédaient Corinthe, Naples et Malvoisie; ils ont donc un fort de plus qu'en 1822. Il se trouve en Morée environ 10,000 Turcs, les Grecs ont donc 20 mille ennemis de moins à combattre. Ce qu'ils ont fait en juillet 1822 ne peuvent-ils pas le faire en juillet 1825?

Les Grecs de 1825 ne sont-ils plus les Grecs de 1822? Grecs, l'Europe a les yeux ouverts sur vous, et cette campagne doit décider de votre sort. En juillet 1822, 30,000 Turcs ont été arrêtés aux Moulins par 2,000 Grecs, et en juin 1825 plus de 6,000 Arabes de troupes disciplinées ont été mis en déroute aux mêmes Moulins par une poignée de braves.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 17 OCTOBRE.

M. Raimond Biolley, chef de l'une des principales maisons de commerce de Verviers, et M. Ruttea, bourgmestre de la même ville, viennent de recevoir la décoration de l'ordre du lion belge.

— Un incendie a éclaté le 11 de ce mois dans la commune de Gleize. Deux maisons ont été détruites. Le dommage se porte à 2570 fl.

— Malgré l'avis déjà donné par quelques journaux que des cents avaient été blanchis par des fripons qui cherchaient à les faire passer pour des pièces de 25 cents, quelques débitants de boissons à Gand, ont été de nouveau trompés de cette manière par des individus qui parcourent les cabarets pour boire et payer en cette monnaie falsifiée.

— Le programme de l'ouverture de la session des états-généraux qui aura lieu le 17 à La Haye, publié par le *Staats-Courant* est le même que celui des années précédentes. S. M. et les princes ses fils se rendront en grand cortège au palais des états-généraux, où se trouveront les membres des deux chambres, les ministres des départemens ministériels, les chanceliers des ordres royaux et le conseil-d'état.

— Nous apprenons que le ministère public a interjeté appel du jugement dans l'affaire du prêtre Crabeels et de sa servante Marie Dehaen. (*Journal de Bruxelles.*)

— Le collège communal d'Alost reste supprimé dans son organisation actuelle, parce que les directeurs de l'établissement ont cru pouvoir user d'obstination jusqu'à refuser de se soumettre à l'approbation et à la surveillance du gouvernement.

Le dernier ecclésiastique qui était resté attaché au collège de Courtrai, vient de céder aux séductions des ennemis des mesures sages et prévoyantes du gouvernement, en abandonnant aussi l'établissement. Insensiblement tous les obstacles aux améliorations disparaissent d'eux-mêmes. (*Journal de Gand.*)

« La supériorité des ouvriers anglais sur les nôtres est incontestable, et il est bien prouvé que c'est principalement à leur instruction qu'ils doivent et cette supériorité et la grande aisance dont ils jouissent. Il faut donc instruire nos ouvriers pour les rendre plus heureux, et pour rendre notre industrie en état de rivaliser avec celle de l'Angleterre. »

Voilà ce qu'on lit dans un avis officiel que M. Turmel, maire de Metz, adresse à ses concitoyens dans le journal de la préfecture.

L'avis dont il s'agit a pour but de faire connaître que la société des lettres, sciences et arts de Metz, désirant faire jouir les artistes et ouvriers de cette ville des avantages marqués que ceux de plusieurs autres cités ont déjà retirés de l'étude des sciences, a résolu d'ouvrir aussi un cours public et gratuit de géométrie et de mécanique industrielles, à l'instar de celui que M. Dupin a fait à Paris l'hiver dernier.

M. Bergery, professeur de mathématiques à l'école royale d'artillerie, s'est offert pour enseigner la géométrie, première partie du cours. M. Poncelet, capitaine du génie et professeur de mécanique à l'école royale de l'artillerie et du génie, a bien voulu se charger de la seconde partie. Ces Messieurs seront secondés et

suppléés par MM. Bardin, professeur de fortification à l'école d'artillerie; Woisard, répétiteur de mathématiques à la même école, et Lemoyne, ingénieur des ponts et chaussées. Les leçons seront données dans une des salles de l'hôtel-de-ville.

C'est un beau spectacle que cette émulation qui règne dans quelques villes de l'Europe entre les citoyens instruits et des administrateurs éclairés pour répandre à l'envi les lumières dont ils connaissent tout le prix. Pour nous, c'est au roi que nous serons redevables d'un institut de ce genre; nous espérons que l'on ne tardera pas à annoncer l'ouverture de ces cours si vivement désirés. A côté de cette espèce de conservatoire des arts et métiers créé au sein même de l'université, comme pour nous rappeler que le grand, le noble et l'utile se touchent, et que l'honnête homme industriel peut se placer à côté du savant et de l'homme de lettres, il est beau de voir de simples citoyens répondre à ces vœux bienfaisants du prince et concourir par leurs efforts personnels à l'avancement et à l'instruction de la classe à laquelle est principalement destinée la nouvelle école d'industrie. Plusieurs établissements particuliers commencent parmi nous à féconder ces généreuses idées; plusieurs instituteurs primaires accommodent leurs heures, leur méthode et leurs leçons aux besoins de la classe ouvrière. Aujourd'hui même nous annonçons l'ouverture d'un cours gratuit d'arithmétique (*) destiné principalement à ceux qui se livrent à des occupations industrielles et le jeune homme qui montre ce bel exemple a puisé dans toutes les sources de l'enseignement supérieur des connaissances variées qui le mettent à même de rendre ses leçons extrêmement utiles. Van Hulsot.

STATISTIQUE. — Progrès de la richesse en Angleterre

(Voir notre No. d'hier.)

Poterie, glaces, etc. — Même progrès pour la poterie (*carlin, ware*); il suffit pour s'en convaincre de considérer le perfectionnement des ouvrages, l'étendue de la consommation et l'accroissement de la population employée à cette sorte de manufacture.

Le commerce des glaces, des coirs et de la papeterie (*stationery*) a suivi le mouvement général; mais les taxes qui pèsent sur ces branches d'industrie ont nuï à l'exportation.

Nous venons de jeter un coup-d'œil rapide sur les principaux produits de l'industrie anglaise; partout nous avons vu progrès et progrès qui toujours s'accélère à mesure que l'on avance. Après les détails, il faut envisager l'ensemble. Les tableaux de douanes nous fournissent dans leurs résultats généraux une mesure de la marche du commerce et de la richesse. Ce sont d'inexactes documents et des chiffres trompeurs pour qui veut apprécier la valeur réelle des marchandises importées ou exportées dans telle année particulière; car ils ne peuvent pas tenir compte de la contrebande, et leurs estimations sont loin d'être conformes à la réalité; mais ces renseignements suffisent, quand on ne veut que comparer entre elles deux époques différentes; les mêmes causes d'erreur se reproduisant dans les deux trames du rapport, le rapport lui-même se trouve exact et la comparaison juste. L'exportation des produits du sol et de l'industrie anglaise n'était pour le taux moyen des années 1783, 4 et 5, que de 11,090,718 liv. sterl. Voici la progression depuis cette époque :

1803, 1804, — 27,726,983

Taux moyen des années.

1821, 1822 — 45,283,359

La taxe sur les legs présente encore un moyen d'apprécier l'accroissement de la propriété mobilière en Angleterre. Une foule de pratiques sont mises en œuvre pour éviter le paiement de cette taxe, et cependant son produit s'est accru dans une très forte proportion: il était en 1810 de 520,983 liv. sterl.; en 1815, la taxe a produit 675,807 liv. sterl.; en 1819, 855,633 liv. sterl.; en 1823, 990,787 liv. sterl.

C'est une vérité dont la certitude équivaut à la rigueur d'un axiome mathématique, que depuis trente années, malgré les énormes dépenses des guerres contre la France, et l'accroissement effrayant de la dette publique, la richesse de l'Angleterre a grandi avec une rapidité presque miraculeuse. La controverse peut s'élever sur la question de savoir si depuis la paix de 1763 la masse des richesses a triplé ou quintuplé dans la Grande-Bretagne, mais ce qui est certain, c'est que, quel que soit le taux précis de l'accroissement, il a été immense, et qu'il est permis au citoyen anglais de s'écrier avec orgueil que sa nation est la plus riche du monde. Comment cette vaste production s'est-elle distribuée? Voilà une seconde question de haute importance; car la distribution n'est pas de moindre intérêt que la production elle-même. La richesse s'est-elle concentrée dans les mains de quelques individus, ou répandue dans toutes les classes? Son progrès a-t-il eu l'effet d'élever un petit nombre d'hommes au-dessus du reste de la société? ou d'augmenter l'importance sociale de la classe moyenne?

C'est à la solution de ces questions que nous consacrerons le dernier article sur la richesse de l'Angleterre.

(La fin à un numéro prochain.)

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 15 octobre.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont éprouvé de la demande; il faut s'en rapporter à la cote pour le cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à la cote; le Londres a été peu demandé; le Paris a trouvé des preneurs; le Francfort court est resté sans affaires ainsi que le Hambourg; le Francfort à six semaines s'est traité à la cote, le papier à trois mois est rare.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 3000 picols café Sumatra à 35 20/100 cents.

L'indigo reste demandé, 3 caisses Coromandel mi-fin ont été vendues à fl. 4-87 c., et 6 caisses Bengale, le fin-cuivré à fl. 7-30 1/4 c., l'ordi-

(*) V. annonces et avis divers.

noir violet rouge de fl. 8-06 c. à fl. 8-21 1/2 c.; et le moyen de de fl. 8-60 à fl. 8-67 1/2 c.
 10,000 l. bois de Campêche Jamaïque ont été vendus à fl. 5 1/4.
 Les sucres ont été peu recherchés cette semaine; les raffinés ont eu un débit médiocre, les prix se sont faiblement soutenus: on peut évaluer les ventes à 8000 l.: on a payé en entrepôt les melis de 3 l., de fl. 34-40 c. à fl. 35-45 c., et ceux de 5 fl. 32-30 c. à fl. 33-35 c. La mélasse est tenue de fl. 16-90 c. à fl. 17-20 c.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	178 070 p.		
Dette activ.	58 1/2 P	Londres.	397 11 1/2	3979	3977 1/2
Différée.		Paris.	47 9/16 070	47 5/16	47 1/8
Ob. du S.	100	Franc.	36 9/16	P 36 5/16	36 1/16
Act. S. C.	100 178	Hamb.	35 3/16		

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 14 octobre.
 Dette active, 58 1/4 3/4 1/2. Différée, 1 1/8 1 3/16 1 9/64. Bill. de France, 23 1/4 3/4 9/16. Synd. d'amort., 99 3/4 100 1/4 100. Rentes remb., 88 3/4 89 1/4 89. Lots de 67 69. Act. soc. com., 100, 100 1/4 178.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 14 au 15 octobre.
 Naissances: 3 garçons, 11 filles.
 Décès: 1 garçon, 1 fille, 1 femme; savoir:
 M. Joseph Brouhon, âgée de 67 ans, sans prof., rue aux Remparts, épouse de Balthazar Vaill-nt.

THÉÂTRE DE LIÈGE.
 Mardi 18 octobre, pour No 2 du premier mois d'abonnement, pour la dernière définitive et sans remise des représentations de M. Philippe, premier acteur du théâtre du vaudeville de Paris, dont le congé expire.
 Une deuxième représentation des *dames Martin, ou le mari, la femme et la veuve*, vaudeville-comique, dans lequel M. Philippe remplira le rôle de Martin, qu'il a créé.
 Suivra d'une troisième représentation (demandée) de M. Champagne, ou le marquis malgré lui, vaudeville-comique, dans lequel M. Philippe remplira le rôle de Champagne qu'il a créé.
 On commencera à 6 heures très-précises par le *Rossignol*, grand opéra.
 En attendant, *Robin des bois*, ou les 3 ballés, nouvel opéra féerie en 3 actes, orné de costumes et décors nouveaux, musique de Weber.
 La *Tapisserie*, comédie: le *Bénéficiaire*, sans Tambour ni Trompette, vaudevilles nouveaux.
 Très-incessamment MM. Aricot, frères, pianistes de leurs altesses royales le duc de Sussex et la duchesse de Kent, auront l'honneur de donner sur le théâtre, un grand Concert vocal et instrumental.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ÉTUDE DES MATHÉMATIQUES D'APRÈS PESTALOZZI.
 Il s'ouvrira jeudi prochain, un cours d'arithmétique à midi, et un cours d'algèbre et de géométrie, à deux heures. Le professeur donnera ses leçons dans la classe de M. Wurth chez qui on peut se faire inscrire.
 Des leçons GRATUITES D'ARITHMÉTIQUE, destinées à la classe industrielle, commenceront dimanche prochain à dix heures.

(587) VENTE DE LIVRES.
 Catalogue d'une très belle collection de livres de théologie, philosophie, histoire, littérature, etc., provenant en partie de feu M. Henri Schouterden, en son vivant prêtre et cidevant curé de Haelen, dont la vente publique aura lieu les mardi et jeudi 22 et 24 novembre 1825, chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, à Liège, où le catalogue se distribue ainsi que chez MM. Stas et Kersten, sous la Tour, au prix de 5 cents.

(586) A vendre chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, n. 452, à Liège, une forte partie de vin en bouteille dont le détail suit, savoir:

Volne.	1819	Volne.	1818
Pomard.	id.	Nuits.	id.
Volnay.	id.	Pomard.	id.
Beaune.	id.	Volnay.	id.
Saigny.	id.	Medoc.	id.
Muscot rivelsate.	id.		

 Tous ces vins sont de première qualité; on peut en avoir une bouteille pour échantillon.

FONDS BELGIQUE GÉNÉRAL DE GARANTIE RÉCIPROQUE pour les assurances viagères ou tontines et les traitemens annuels établi à Amsterdam.
 Parmi le grand nombre d'institutions utiles qui existent dans notre patrie, et particulièrement parmi celles, qui par une tendance sage et salutaire, unissent la société humaine de manière à la faire envisager comme un grand ménage, lié par les mêmes motifs et les mêmes intérêts, une première place appartient sans doute à ces réunions d'hommes indépendans dont le but principal se rapporte à se procurer une assistance mutuelle avec la garantie de s'acquiescer à soi-même et à ses semblables un droit légitime et réciproque, dont le besoin se fait sentir de plus en plus tous les jours, besoin qui ne saurait être satisfait qu'au moyen d'un établissement solide de secours mutuel.
 L'ordre que le créateur paraît avoir fixé en peuplant la terre et réglant la mortalité des humains, a fait naître l'idée d'établir des réunions ou sociétés dont le dessein salutaire tendrait à procurer, sur un pied stable et solide, à plusieurs pères de famille, pour leurs épouses et enfans, un fonds soit en une fois, soit annuellement, au moyen duquel ils se trouveraient à même de subvenir en totalité ou en partie au besoin que les survivans pourront éprouver par le prédécès de leurs maris et leurs pères.

Le tems et l'expérience ont fait mûrir ces établissemens, et, en leur donnant plus de développement, ont élargi le but de ces institutions, et ces exemples modifiés par les considérations, qui devaient spécialement influer sur notre projet, ont donné l'existence au *Fonds général belge de garantie réciproque de tontines ou assurance viagère et traitemens annuels*.

Afin de rendre plus intelligibles les principes d'après lesquels nous avons conçu le dessein d'établir ce fonds, il sera nécessaire d'entrer dans quelques développemens pour prévenir que des jugemens portés sans connaissance de cause, ne placent notre plan dans la même catégorie avec la pluralité des autres entreprises du même genre, nommément des *Tontines* proprement dites, mais qui diffèrent très essentiellement de l'institution que nous avons l'honneur d'annoncer maintenant au public. A cet effet, il est bon de faire observer avant tout, que les capitaux qu'on se propose de réunir, au moyen de paiemens anticipés, ainsi que la caisse des primes (Premie-kasse), dans un seul et même fonds, resteront la propriété pure et simple de tous les participans; or c'est sur cette base solide que l'utilité mutuelle et le secours réciproque se trouvent invariablement établis; tandis qu'indépendamment de ceci il sera remboursé à chaque participant, lorsqu'il voudra se retirer, en proportion de son inscription, la somme qu'il aura avancée, avec une prime qui reçoit annuellement un accroissement nouveau.

La présente institution est plus que toute autre recommandable sous le rapport de la garantie tant simple que réciproque des chances viagères, et qui assure une part dans le fonds à la personne en faveur de laquelle le participant voudra stipuler, mais ce qui la distingue avantageusement des autres institutions pareilles, c'est la distribution mieux ordonnée des pensions annuelles qui pourront être stipulées et se trouveront garanties en faveur d'individus mariés ou célibataires, à des veufs ou à des enfans, surtout pour ce qui regarde ces derniers, qui, même après le décès de leurs père et mère, continueront de recevoir la répartition ou dividende en raison de l'inscription prise en leur faveur, jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis, et avec cela l'on a eu soin d'ouvrir une occasion convenable et propice pour faire administrer, si on le désire, les capitaux qui doivent être remboursés après le décès des participans d'après la loi du contrat, par la direction, aussi long-tems qu'on le jugera convenable, à l'effet de les redemander à volonté avec l'augmentation des intérêts échus.

En voilà assez pour convaincre tous ceux qui voudront se livrer à un examen impartial de notre plan, de la solidité des principes dans lesquels le dessein de notre institution est conçue, et des avantages éminens et durables qu'elle assure à ceux qui voudront y prendre part.

Le règlement offrira au surplus de plus amples détails, propres à confirmer les aperçus généraux que nous ne venons que d'indiquer sommairement.

S'il ne saurait être qu'infiniment intéressant pour la plupart des hommes que se trouvent placés dans les circonstances souvent difficiles de la vie, de pouvoir, lorsqu'il en est encore tems, prendre des mesures convenables pour veiller au bien-être et à la subsistance de leur plus chères relations; il sera pareillement propre à tranquilliser la sollicitude de chaque époux, de chaque père de famille, de chaque fils ou frère, de trouver une voie sûre pour subvenir d'avance aux besoins de son épouse, de ses enfans, de sa mère ou des personnes qui lui sont attachées par des liens sacrés, et qui pourraient par sa mort se trouver dépourvus des moyens de vivre, mais qui seront à l'abri de cette affreuse alternative, à l'effet d'une participation en tems utile au *fonds de garantie réciproque*, que nous proposons dans l'intérêt de tous ceux, qui sentent tout le poids de leurs devoirs et qui ne sont pas assez insoucians pour abandonner le sort de leurs proches à l'incertitude d'un avenir douteux.

Puisse une participation franche et proportionnée à l'étendue de notre dessein, nous fournir les moyens de réaliser le projet bienfaisant que nous annonçons d'un *fonds belge général de garantie mutuelle ou réciproque*.

Nous osons nous livrer à la douce espérance, que chaque participant éprouvera au déclin de ses jours la consolation d'avoir pourvu au bien-être de ses semblables en assurant, autant que la prévoyance humaine le permet, le sort de ses proches.

HOUDRET-HOTSCHAMPS, faubourg Ste. Marguerite, n. 327, agent du fonds belge général, est chargé de traiter avec les personnes qui voudraient bien y participer d'une manière ou de l'autre.

Copie d'une lettre envoyée de Bruxelles à Amsterdam, par le médecin LAURENTI, après un essai qui vient d'y être fait sur sa découverte.
 Bruxelles, le 20 juin 1825.

Monsieur mon dépositaire, j'apprends dans votre lettre datée du 9 juin 1825, que depuis mon départ d'Amsterdam pour Bruxelles, de nouvelles cures, en très-grand nombre, opérées sur des personnes de tout âge, avec mon sucre confortatif, viennent d'y attirer l'attention des gens de mon art, qui prétendaient, malgré ces succès, avant de s'être assurés de ses propriétés sur la personne de M. Barens, dont vous me parlez dans votre lettre, qu'il y avait sur ma découverte une prévention, comme sur tout ce qui a paru jusqu'à ce jour d'inutile pour guérir.

Je suis très-charmé de savoir, après ces cures qui ont laissé des doutes et de l'incertitude aux gens de mon art, que plusieurs de ces mêmes personnes qui exercent la médecine à Amsterdam, viennent d'envoyer chercher un 4me pain d'une demi-livre P.-B. de mon sucre, dans votre établissement, pour Mr. Barens, propriétaire de votre capitale, demeurant dans la cité, n. 133, quai Kistemakers Gragt, qui, après en avoir adouci son café avec les trois premiers, vient d'être, en leur présence, guéri d'une hydropisie de poitrine,

accompagnée d'une fièvre hectique, qui durait depuis trois années, et qui était abandonné au sort de la nature.

Je suis d'autant plus flatté de connaître cette cure radicale, opérée avec mon sucre, que cette maladie, rarement curable, sert à prouver aux personnes qui l'ont observée, que les autres affections qui viennent d'être dissipées à mon apparition à Amsterdam, n'ont pas été guéries par l'effet du hasard.

Messieurs les docteurs d'Amsterdam pourront s'assurer que l'hydropisie de poitrine est rarement curable, en se donnant la peine de lire le 2^e tome de la médecine pratique de M. Cullen, page 578, article 1705.

Je ne vous en dirai pas davantage dans ma présente lettre, sinon que je vous recommande de ne pas refuser mes lettres imprimées que je vous ai laissées en quittant Amsterdam, pour me retirer à Bruxelles.

Cette lettre indique comment mon sucre agit pour soulager le plus grand nombre des maladies chroniques et des incurables, comme pour guérir radicalement les curables, sans en excepter celle de Vénus, en peu de jours, quand elle est nouvelle et pas compliquée, et dans un plus long espace, quand elle est abandonnée et désespérée.

Mes lettres, qui sont signées, serviront à faire connaître ma même signature qui est sur chaque pain qu'on se procure dans votre établissement, rue des Veaux, n. 64, et quai du Prince, n. 419, à Amsterdam, au prix de 2 florins 36 cents le pain d'une demi-livre P. B.

Il est donné au même prix à Bruxelles, rue Isabelle, n. 1129, et à Lille, rue des Trois-Couronnes, n. 5, et rue Saint-Sauveur numéro 2.

Il est aussi vendu le même prix dans mes autres dépôts généraux, et particuliers que j'ai dans différentes parties de l'Europe.

Je crois devoir vous renouveler, pour que vous ne soyez pas accusé de contravention dans les lois de la pharmacie, que mon sucre est aliment et non médicament.

Votre serviteur, LAURENTY.

Le médecin Laurenty en a établi un dépôt à Liège, chez F. DE BOUBERS, imprimeur-libraire, rue du Pont, n. 921.

HUNELLE, fabrique des boutons d'os en tout genre pour gilet et bretelle, à cinq trous, noir et blanc, boutons pointus en os et les moules plats et autres, à très juste prix. Rue Lulay le Fève, n. 122, sur le pont Mousset, à Liège.

Une servante, et une garde d'enfants bien au fait et munies de bons certificats peuvent se présenter au n. 671, rue du Dragon d'Or.

L'adjudication de l'éclairage de la ville de Huy pour l'hiver prochain, y aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le vendredi 28 octobre 1825, à dix heures du matin. On peut, d'avance, prendre connaissance du cahier des charges au secrétariat de la ville.

Le mercredi 19 octobre 1825 et jours suivans, à huit heures et demie du matin jusqu'à midi, et à une heure de relevée jusqu'à cinq, il sera procédé à la vente publique de tous les effets mobiliers provenant de la succession vacante de Marie-Joseph Dumont, négociante à Huy, consistant en une quantité considérable de marchandises d'annage, de modes, etc., qui se trouvaient en magasin chez la défunte.

La vente aura lieu à la maison mortuaire, rue Basse-Griange, à Huy, en monnaie des Pays-Bas, et argent comptant.

(585) Le lundi 24 octobre 1825, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de Maître BOULANGER, notaire, à Liège, en son étude sise rue Hors-Château, à la location aux enchères d'une distillerie, située à Liège, rue porte aux Oies, occupée ci-devant par feu M. Dejaymaer.

Quartiers et chambres garnies à louer, rue devant les Carmes, n. 441, près de l'Université.

A louer deux quartiers garnis ou non, au n. 761, faubourg Hocheporte, et la jouissance d'un grand jardin.

Il sera procédé, par le ministère du notaire DIDIER, en son étude à Dickirch, le jeudi 25 octobre 1825, à dix heures du matin, à la vente publique des bois domaniaux, dépendant de l'inspection des eaux-et-forêts de Dickirch, grand-duché de Luxembourg.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer à raison de dix cents, chez les receveurs des domaines à Dickirch, Neufchâteau, Bouillon, Bastogne, Etalle, St. Hubert, Houffalize et Virton, ainsi que chez les receveurs des chefs-lieux de provinces du royaume.

Liège, le 25 août 1825.

L'administrateur des domaines, eaux-et-forêts du 5^e ressort. Ferdinand DEL-MARMOL.

A louer, pour le mois de novembre, de beaux magasins, situés à l'Eau. S'adresser rue de l'Agneau, sur Meuse, n. 425.

Maison entière garnie, ou séparément, si on le désire, louer, Marché neuf, n. 726.

() Vente d'arbustes et d'oignons.

MERTENS, père, jardinier-fleuriste, membre de la société d'agriculture de la ville de Louvain, fera vendre le mardi, 18 octobre, à deux heures précises, après midi, par le ministère du notaire BERTRAND, en sa demeure place St. Pierre, n. 871, une belle collection d'arbustes d'orangerie, tels que grenadiers, lauriers, orangers, etc. et une forte quantité d'arbustes de pleine terre et d'oignons, tels que tulipes dit ducs de Thol à fleurs doubles et simples, narcisses, crocus, etc.

Alex. DETROOZ, rue Vinave d'Ile, a reçu des fromages de Gruyère, nouveaux, première qualité, huile superfine de Provence et vinaigre blanc d'Orléans.

Quartier à louer, rue du Pont, n. 835.

Instruction publique.

Le jeudi 17 novembre 1825, à neuf heures précises du matin, un concours sera ouvert à Modave, dans l'une des salles du château, devant l'inspecteur du gme. district d'écoles et l'administration communale, pour le choix d'un instituteur à nommer dans cette commune. Les avantages attachés à la place, sont : 1^o. Un logement pour l'instituteur, avec une salle d'école dans le même bâtiment et un petit jardin y attaché ; 2. Une indemnité annuelle de 66 florins pour l'enseignement gratuit des indigens, et l'espoir d'obtenir la continuation du traitement de 200 florins sur le trésor, accordé précédemment à la commune, si l'instituteur à nommer mérite cette faveur ; 3. Les rétributions des élèves. Les aspirans munis d'un brevet de capacité délivré par une commission provinciale d'instruction, devront se présenter au moins quinze jours avant le concours, à M. Toussaint, inspecteur du gme. district, à Huy, et lui remettre des certificats en due forme de bonne conduite civile, morale et religieuse, délivrés respectivement par Messieurs les bourgmestre et curé de leur domicile.

A louer présentement une bonne maison, faubourg Saint-Laurent, n. 1140, avec un beau jardin de 35 perches, ou sans jardin. S'adresser à M. BORUX, même faubourg, n. 1138.

A VENDRE

La belle propriété de feu M. Fyon, à Jusleville, près de Spa, dont cette feuille a donné le détail.

S'adresser pour en connaître les prix et conditions, à Liège, à M. KEPENNE, avoué, et à Verviers, à M. CONSTANT, négociant.

L'administrateur du trésor dans la province de Liège prévient MM. les curés, desservans, ainsi que MM. les juges de paix et greffiers résidant hors du chef-lieu de la province que les quittances de traitement pour le troisième trimestre ont été remises aux receveurs de leurs communes respectives.

Vente d'immeubles après surenchère.

Mardi vingt-cinq octobre courant, à dix heures du matin, la veuve et les enfans de Jean-Mathieu Steek, feront exposer en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, et adjudger définitivement, sans aucune réserve quelconque, devant M. le juge de-Paix du canton de Verviers, au local de ses séances, à l'ancien couvent des Carmes, à Verviers, par le ministère du notaire XHARDEZ :

1^o Une maison, n. 135, située au bourg de Hodimont, rue de la Chapelle, sur la mise à prix fixée par la surenchère de 1984 fl. 50 cents.

2^o Une petite ferme située à Petahez, commune de Lambertmont, consistant en bâtiment pour l'habitation et l'exploitation, fournil, jardin potager et quatre prairies, sur la mise à prix, fixée de même, de 3820 fl. 17 cents.

Le cahier des charges présente toute sûreté aux acquéreurs ; il est déposé en l'étude du notaire XHARDEZ, à Soiron, et dans celle du notaire Lys, à Verviers.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le mardi 18 octobre, à 10 heures précises du matin, il sera procédé par le ministère de M^e. BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, sise place Saint Pierre, n. 871, à la vente aux enchères publiques des immeubles et rentes dont le détail suit savoir :

Premier lot. — Une belle maison avec porte cochère, cour, remise et écurie, située à Liège, place St. Pierre, n. 869.

Deuxième lot. — Une maison avec remise, écuries, jardins et vergers y attaché sise au hameau des trois Couronnes, commune d'Esneux.

Troisième lot. — 1^o. Une rente de 13 florins 44 cents, P.-B., au capital de 336 florins pareils, due par Joseph Fabry, d'Esneux.

2^o. Une rente de 4 fls. 48 c. P.-B., due par Paul Henry.

3^o. Une rente de 1 fl. 40 c. P.-B., due par la Ve. Lahant, d'Esneux.

4^o. Une de 70 cents P.-B., due par la même.

5^o. Une de 56 cents P.-B., due par Toussaint Dispas.

6^o. Une de 70 cents P.-B., due par les représentans Droumar.

7^o. Une de 89 litrons 44 dés P.-B., d'épeautre, due par Nicolas Dethier et la veuve Henrard.

Quatrième lot. — Un pré situé en lieu dit en Lille, près du hameau des trois Couronnes, avec la heid au bout, contenant ensemble 27 perches 29 palmes, P.-B.

Cinquième lot. — Un pré situé au même lieu dit en Lille, de la contenance de 21 perches 797 palmes P.-B., plus une pièce de pâture située en la même commune, en lieu dit sur la Fagne.

Sixième lot. — Une rente de 17 florins 92 cents P.-B., au capital de 448 fls. pareils due par la dame veuve Lugers, demeurant faub. St. Léonard.

Septième lot. — Deux maisons situées à Liège, rue derrière les Potiers, numéros 750, et 875.

Huitième lot. — Une rente de 477 litrons 2 dés P.-B., d'épeautre, due par Renard, de Pousset et Macar de Lantremange.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, audit Maître BERTRAND, notaire, depositaire des titres.